

## **PROCÈS VERBAL DE LA 49E ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE HANDBALL (FSH)**

Du 23 septembre 2023 à Olten

### **Ouverture et bienvenue**

Au nom du comité central, le président central Pascal Jenny souhaite la bienvenue aux représentant/es des clubs, aux amis du handball ainsi qu'aux membres d'honneur et déclare la 49<sup>e</sup> assemblée des membres FSH ouverte. Il rappelle que l'assemblée se tiendra en allemand et qu'elle sera traduite en simultanée en français. Il remercie le partenaire business Syntax pour ces services.

Pascal Jenny présente l'ordre du jour et propose à l'assemblée d'avancer le point 8 (amendement billetterie des clubs EHF EURO 2024) au point 6 ce qui permettrait d'avoir suffisamment de temps pour la discussion et les questions. La proposition n'est pas contestée et l'ordre du jour adapté en conséquence.

### **1. Élection du bureau**

#### 1.1. Élection de la secrétaire

Carolin Thevenin est élue au poste de secrétaire.

#### 1.2. Élection de la cheffe du bureau de vote

Franziska Gisiger est élue à la tête du bureau de vote.

#### 1.3. Élection des scrutateurs

Les personnes suivantes sont proposées comme scrutateurs:

1 voix: Cyrill Keller (HC Buchs-Vaduz), 2 voix: Sven Adler (TV Stein), 3 voix: Heinz Guntli (HC Amriswil), 4 voix: Andreas Stierli (Handball Wohlen), 5 voix: Thomas Zitterli (PSG Lyss), 6 voix: Thomas Bühler (Handball Emmen), 7 voix: Adrian Huber (TV Unterstrass), 8 voix: Stefan Laszlo (GC Amicitia Zürich).

Les scrutateurs sont confirmés par l'assemblée.

### **2. Procédure de vote**

Franziska Gisiger explique la procédure à suivre pour les votes. A partir de l'assemblée de cette année, les abstentions ne seront plus comptabilisées. Ceci en raison de la décision du tribunal arbitral, qui a été prise peu avant l'assemblée. Les personnes qui sont provisoirement ou définitivement absentes lors du vote ne sont pas non plus prises en compte dans la majorité des voix.

Pascal Jenny revient plus en détail sur la décision du tribunal arbitral et explique que le vote de l'année dernière sur le mode en M13 ans a conduit à une révision de la pratique de vote. La décision obtenue simplifie l'utilisation. Les modifications formelles seront adaptées dans les statuts de la

FSH et dans ceux des régions, et le procès-verbal de l'assemblée des membres de l'année dernière sera complété.

Démissions en date du 30.06.2023: Handball züri birch, SC Alstrom Baden

Admissions en date du 30.06.2023: HSG Leimental, HSG Baden-Endingen. Les représentants des nouveaux clubs membres reçoivent un cadeau et sont accueillis par des applaudissements.

### **3. Approbation du procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 17 septembre 2023 a été publié sur le site internet de la fédération et transmis à tous les clubs membres.

En raison de la décision du tribunal arbitral et de la correction à apporter, le procès-verbal de la 48<sup>e</sup> assemblée générale ne sera proposé à l'approbation qu'en 2024. Les représentant/es des clubs sont d'accord avec cette procédure.

Une minute de silence est observée en mémoire de René Meyer, ancien président de la FSH, et de Rolf Brack, ancien entraîneur national, qui ont disparu au cours de la saison écoulée, ainsi qu'en mémoire de tous les autres amis du handball défunts.

### **4. Présentation du rapport annuel de la FSH de la saison 2022/2023**

Le rapport annuel 2022/23 a été publié sur le site web de la fédération.

Pascal Jenny ajoute quelques réflexions générales au rapport annuel:

Nous sommes en train de vivre une forte transformation dans l'ensemble du monde du sport. De grandes sommes d'argent doivent être investies de manière ciblée dans les fédérations sportives via Swiss Olympic dans les années à venir. La pression pour réaliser des investissements importants dans des domaines tels que l'éthique, la durabilité, le bénévolat et la diversité se fait sentir partout. En tant qu'organisation, nous essayons de suivre ces changements.

Par ailleurs, le président central remercie les clubs, leurs bénévoles et leurs membres pour leur travail et leur engagement en faveur du handball au cours de la saison écoulée.

Avant de soumettre le rapport annuel au vote, le président central donne la parole à Maik Born, responsable Services & Finances.

### **5. Finances**

#### Approbation des comptes annuels 2022/2023 suite au rapport des vérificateurs et décharge

Maik Born salue les personnes présentes et commente les comptes annuels.

La FSH affiche un bénéfice de 11'057 francs pour la saison 2022/23. Le capital de la fédération s'élève désormais à 495'791 francs. La révision a eu lieu début août (7 et 8 août 2023), l'attestation ne contient aucune remarque ou restriction.

Sur les 8,12 millions de francs prévus au budget, 7,93 millions de francs ont été effectivement encaissés, ce qui correspond à une diminution des recettes de 184'554 francs. Des écarts ont été

constatés en particulier lors des grands événements (matches internationaux) en raison du manque de spectateurs et dépend toujours de l'attractivité des adversaires. Les dépenses budgétées s'élevaient à 8,1 millions de francs, dont 7,9 millions de francs ont été dépensés. Les dépenses en moins s'élèvent à 184,532 francs. Dans le domaine des arbitres, les investissements n'ont pas été moins importants qu'il n'y paraît à première vue, mais des provisions des années précédentes ont dû être dissoutes à la demande de l'organe de révision. En outre, les coûts dans le domaine des événements ont été plus élevés que prévu au budget, ce qui est dû en particulier au match record du public à Bâle.

#### Votation comptes annuels et rapport annuel

Les membres approuvent les comptes et le rapport annuels et donnent décharge au Comité central.

### **6. Amendement Women's EHF EURO 2024 Concept de ticketing**

#### Enoncé modifié du texte d'amendement

«Le Comité central fait la demande que les clubs membres doivent acheter, sur la base du présent concept, une quantité minimale de billets pour le Women's EHF EURO 2024 à un prix réduit.

Complément : Les billets qui n'ont pas été vendus malgré des efforts raisonnables pourront être retournés à la FSH jusqu'à une date limite déterminée. La FSH facturera ensuite les billets vendus au prix réduit.»

Chaque club de handball doit acheter un nombre de billets correspondant aux deux tiers des licences du club et les vend dans son environnement. En contrepartie, il reçoit un kickback de 10 pour cent du prix officiel des billets. En raison de leur proximité géographique, les clubs de la région Nord-Ouest de la Suisse bénéficient d'un facteur de 1,5, de même que tous les clubs représentés dans la SPAR Premium League. Les billets qui n'ont pas pu être vendus malgré diverses mesures d'activation répétées peuvent être retournés à la fédération et ne seront pas pris en compte dans la facture finale.

#### Explications du président central

En décidant d'investir dans le handball féminin, le comité central et la direction de la fédération n'avaient pas seulement en tête l'académie, le sport de masse et de compétition et l'augmentation du nombre de licences, mais aussi un projet «phare» pour pouvoir influencer positivement et durablement le développement. Le championnat d'Europe 2024, organisé conjointement avec l'Autriche et la Hongrie, est devenu ce phare, le risque financier devant rester limité (prise en charge de deux groupes du premier tour, mais pas de tour principal ni de week-end de finale).

Avec la demande de ticketing via les clubs, la FSH poursuit quatre objectifs participatifs déterminants: remplir la salle et assurer une ambiance extraordinaire, établir un nouveau record suisse lors d'un match international à domicile, organiser un événement inoubliable et augmenter durablement le nombre de licences dans le handball féminin.

Les dépenses budgétées pour les Championnats d'Europe à domicile 2024 s'élèvent à 2,58 millions de francs; en ce qui concerne les recettes, les organisateurs dépendent en grande partie des recettes de la billetterie. Les recettes de sponsoring ne sont possibles que dans un cadre restreint, et

dans le domaine des subventions, seuls quelque 200'000 francs ont été alloués jusqu'à présent. Pascal Jenny fait remarquer que c'est insuffisant et qu'il faut maintenant faire pression à tous les niveaux pour augmenter la part des subventions. Le budget présenté affiche un déficit de 115'170 francs et se base sur le calcul que les matchs suisses seront à 80% à guichets fermés et les jours de match du groupe France à 25%. Si le championnat d'Europe génère un bénéfice, l'argent sera reversé pour soutenir des projets et des mesures de promotion du handball féminin.

Le président central assure aux clubs tout le soutien possible pour la mise en œuvre de la vente de billets et indique quels groupes d'intérêts la FSH souhaite aborder en priorité (familles, équipes de jeunes, enfants, bénévoles, fans de handball). Alors qu'aucun autre match de handball n'aura lieu dans le reste de la Suisse pendant les six jours de match, il est prévu de mettre des accents thématiques à Bâle, en plus de l'événement lui-même. La possibilité d'intégrer les frais de voyage en transports publics de toute la Suisse dans le prix du billet est également à l'étude. Le transport local dans la région NWS est déjà inclus.

Comme le comité central est conscient de la responsabilité des représentants des clubs envers leurs membres, Pascal Jenny explique l'ajout du «volontariat obligatoire» à la motion initiale. Cela permet de désamorcer les inquiétudes et les critiques justifiées de la part des clubs: les tickets seront facturés après la date limite (pas de problèmes de liquidités), il y aura un calendrier clair et l'obligation sera fortement atténuée. Pascal Jenny exige toutefois des représentants des clubs un «Gentlemen & Ladies Agreement», afin que ceux-ci fassent leur possible pour vendre le contingent de billets qui leur a été attribué.

#### Réactions, opinions et questions (résumé)

Plusieurs représentants des clubs considèrent que l'obligation d'achat n'est pas constructive, c'est pourquoi la majorité des interventions saluent l'ajout du «volontariat obligatoire». Quelques représentants isolés auraient souhaité une communication plus précoce à ce sujet ou ne sont pas d'accord avec la procédure.

- Daniel Gerth, TV Rätterschen Handball: «Je pense qu'un achat volontaire fonctionnerait mieux, car on peut en parler de manière beaucoup plus positive.»
- Thomas Bühler, Handball Emmen: «Vous nous avez convaincus par votre travail de préparation et nous comptons sur vous pour continuer à nous soutenir. L'engagement de tous est nécessaire.»
- Andreas Kübli, Wacker Thun: «Nous nous abstiendrons de voter parce que nous ne sommes pas d'accord avec le processus.»

Maik Born clarifie ou rappelle les points peu clairs concernant la distribution et le prix des billets. Les frais de déplacement occasionnés sont abordés par plusieurs représentants de clubs.

- «Il est prévu d'organiser une prévente exclusive pour les clubs afin qu'ils puissent profiter des meilleurs billets. Dès le mois de novembre, il sera possible d'obtenir des billets en prévente sous forme de paquets, qui seront ensuite imputés sur votre contingent. Vous recevrez un code que vous pourrez utiliser sur la plateforme de Ticketcorner. Nous avons établi un ordre de priorité: si un club participe à plusieurs jours de match, il est prioritaire. En principe, le contingent est valable pour les matchs suisses. Mais il est bien sûr possible d'acheter des billets pour les autres jours de match.»

- «Le principe du premier arrivé, premier servi s'applique. Chaque club ou fan de handball commande lui-même ses billets, ceux-ci ne sont pas attribués. Il se peut toutefois que les meilleurs billets, que ce soit en termes de date ou de catégorie, soient déjà partis à un moment ultérieur de la prévente.»
- «Si un club ne peut pas utiliser entièrement son contingent de billets, il ne doit pas payer les billets restants. Ceux-ci reviennent à la FSH.»
- «Actuellement, des discussions sont en cours avec les CFF afin de trouver une solution pour les frais de déplacement. La FSH informera les clubs au fur et à mesure.»

Pascal Jenny et Maik Born assurent aux clubs le plus grand soutien possible dans la mise en œuvre de la prévente pour les clubs.

- Pascal Jenny: «L'idée d'une bourse d'échange a déjà été lancée, afin que les clubs puissent s'échanger des billets s'ils en ont trop commandé ou, au contraire, s'ils en cherchent encore.»
- Leandra Kellerhals, Yellow Winterthur: «Nous sommes heureux de pouvoir profiter du savoir-faire et du soutien de la fédération, par exemple en matière de communication.»
- Gaudenz Oetterli, TV Solothurn: «Nous l'entendons : nous voulons tous contribuer à faire de cet événement une manifestation rentable. Il serait bon que la FSH réfléchisse après coup à ne pas investir le bénéfice net uniquement dans des projets spéciaux, mais à en redistribuer une partie aux clubs. Les finances sont une grande source de motivation pour tous les clubs.»

#### Votation amendement ticketing des clubs avec complément

- Voix oui: 287
- Voix non: 64

La motion modifiée est acceptée. Le président central remercie les représentants des clubs pour la confiance qu'ils lui ont accordée et leur assure à nouveau le meilleur soutien possible.

## **7. Modifications des statuts et des règlements**

Jürgen Krucker présente les cinq propositions au total.

### 7.1. Statuts commissions stratégiques (CS) Dissolution

Les commissions stratégiques ont été introduits en 2016 avec la centralisation de la fédération. Si la collaboration avec les clubs par ce biais a été très important et juste à ce moment-là, elle s'est nettement développée ces dernières années. Les groupes de travail sur l'adaptation des modes dans le sport amateur ou les sondages dans le domaine du développement durable sont cités en exemple. Dans ce contexte, le comité central est convaincu que la structure des commissions stratégiques n'est plus nécessaire ni adaptée au mode de travail actuel.

Les membres actuels des commissions soutiennent majoritairement la proposition de dissolution et continueraient à s'impliquer dans des projets thématiques. La dissolution des commissions entraînera une modification de l'organe de coordination des compétitions (OCC), dont les compétences seront transférées au comité central.

### Réactions, opinions et questions

Suite à l'intervention d'Alfred Ulli, HC Vevey et membre de la CS Compétition, qui considère comme problématique le transfert de l'OCC au Comité central, Adrian Kneubühler, membre du CC, précise que ces compétences ne doivent pas être confondues avec celles de la section Compétition:

«L'OCC surveille la direction opérationnelle lorsqu'il s'agit des matchs de championnat, etc. En même temps, elle élabore les modifications annuelles du règlement des compétitions, qui sont déjà approuvées par le CC. En outre, l'OCC est compétente lorsqu'il faut prendre des décisions urgentes qui s'écartent des directives. Cela fonctionne déjà aujourd'hui souvent de la manière proposée.»

Alfred Ulli demande que le vote sur la dissolution des commissions se fasse individuellement, afin que la commission dédiée aux Compétitions puisse être traitée séparément. En outre, il demande que celle-ci ne soit pas supprimée, mais qu'elle poursuive son travail pendant une année supplémentaire et qu'un concept plus durable soit présenté dans un an.

### Votation amendement «Votations individuelles»

- Voix oui: 28
- Voix non: 341

La demande de vote individuel sur les commissions n'est pas adoptée.

### Votation amendement Commissions stratégiques Dissolution

- Voix oui: 366
- Voix non: 17

La dissolution des commissions stratégiques et les adaptations des statuts qui en découlent sont adoptées.

### 7.2. Statuts Implémentation du statut en matière d'éthique / Swiss Olympic

La mise en œuvre du statut éthique de Swiss Olympic dans les statuts de la fédération doit permettre de garantir des aides et des subventions futures liées à des conditions concrètes. En tant que fédération, la FSH est tenue de procéder à ces modifications. Il s'agit entre autres de la disposition antidopage et de la mention de Swiss Sports Integrity. Parallèlement, la FSH est la première fédération nationale à mettre en œuvre les dispositions de Swiss Olympic. Pascal Jenny y voit également un avantage concurrentiel, par exemple vis-à-vis des entraîneurs.

### Votation Implémentation du statut en matière d'éthique / Swiss Olympic

- Voix oui: 379
- Voix non: 0

La mise en œuvre du statut éthique de Swiss Olympic dans les statuts de la fédération est acceptée à l'unanimité.

### 7.3. Statuts Ordonnance sur l'encouragement du sport révisée / Swiss Olympic

Cette adaptation des statuts de la FSH va encore plus loin, puisqu'elle reprend des dispositions de l'ordonnance révisée sur l'encouragement du sport qui, jusqu'à présent, étaient encore traitées sur une base volontaire. Il s'agit des thèmes «limitation de la durée du mandat» (12 ans) et «quota équilibré entre les sexes» (au moins 40%). La FSH est consciente qu'elle ne peut pas remplir et atteindre ces objectifs immédiatement. C'est pourquoi le Comité central propose une disposition transitoire afin de mettre en œuvre ces objectifs jusqu'aux prochaines élections ordinaires de 2027.

### Votation Ordonnance sur l'encouragement du sport révisée / Swiss Olympic

- Voix oui: 369
- Voix non: 0

L'intégration de l'ordonnance révisée sur l'encouragement du sport de Swiss Olympic dans les statuts est adoptée à l'unanimité.

### 7.4. Modifications des art. 27 & 27.1 du RC

Adrian Kneubühler explique les adaptations proposées aux articles, qui garantissent un alignement sur les règles IHV existantes en ce qui concerne la détermination des vainqueurs (jets de 7 mètres) et la formule de la Coupe d'Europe.

Afin d'accélérer la réunion, Adrian Kneubühler demande aux représentants des clubs présents s'ils contestent les modifications.

Ce n'est pas le cas. Les modifications des RC sont donc acceptées à l'unanimité.

### 7.5. Révision partielle du RJ art. 2, 3, 18, 22, 27, 29, 39.4 et 40.1

Adrian Kneubühler explique les adaptations proposées. D'une part, il s'agit d'utiliser une formulation neutre pour les deux sexes dans le règlement juridique et d'adapter les termes devenus obsolètes. D'autre part, il s'agit de permettre à la direction de réagir à une décision juridique et de faire recours dans des cas disciplinaires. Il ne s'agit pas d'une atteinte à la séparation des pouvoirs, car c'est toujours l'instance juridique, en l'occurrence le Tribunal sportif de la fédération, qui décide en fin de compte.

### Réactions, opinions et questions

Cyrill Egli, SG Pilatus Luzern, propose de mettre au vote la révision partielle du RPR sans l'ajout proposé sous l'article 27, chiffre 2. Motif: «A mon avis, il y a ici une atteinte à la séparation des pouvoirs si la direction peut faire appel après la décision d'une commission disciplinaire indépendante dans laquelle elle ne représente pas une partie concernée. Cette pratique signifierait que la direction devrait examiner chaque décision pour décider si un recours est nécessaire ou non.»

Selon Adrian Kneubühler, la charge administrative resterait limitée. Il ne s'agirait pas d'une méfiance à l'égard des commissions disciplinaires. Mais à ce niveau aussi, des erreurs peuvent se produire. Il en résulterait la possibilité pour la direction d'attirer l'attention de la commission de discipline sur la nécessité de vérifier la sévérité ou la faiblesse des sanctions.

Votation amendement «SG Pilatus Luzern» (révision partielle sans l'art. 27 al.2)

- Voix oui: 192
- Voix non: 91

Votation révision partielle RJ, hormis l'article 27 al.2

- Voix oui: 374
- Voix non: 0

La révision partielle du RJ est acceptée hormis l'article 27 al.2 (ainsi que art. 29 al.3 et 39.4 al. 3 concernant les frais de procédures).

## **8. Elections**

### 8.1. Election du président central et du Comité central

La vice-présidente Luzia Bühler prend la parole et recommande la réélection de Pascal Jenny au poste de président central.

Pascal Jenny est réélu pour quatre ans à la présidence centrale de la FSH par applaudissements. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Le vice-président Peter Leutwyler et le membre du CC Klaus Wellershoff se retirent du Comité central. Pascal Jenny souhaite les honorer comme il se doit à la fin de l'assemblée. Tous les autres membres du CC se présentent pour une réélection. Pascal Jenny décrit le comité comme un organe polyvalent aux intérêts divers, ce qui rend le travail très enrichissant.

#### *Membres du Comité central (actuels)*

- Bühler Luzia
- Furler Nicole
- Heinzmann Frank
- Kneubühler Adrian
- Simmen Florian

L'assemblée réélit par acclamation les membres actuels du comité central pour un nouveau mandat de quatre ans.

Laila Tobler et Alexander Konstantinidis se présentent comme nouveaux candidats au comité central. L'assemblée élit les deux personnes par applaudissements.

### 8.2. Election des membres des instances juridiques

Le prochain point à l'ordre du jour «Election des commissions stratégiques» est devenu caduc en raison de leur dissolution (point 7.1). Pascal Jenny exprime sa gratitude à l'égard de l'ensemble des membres des commissions stratégiques pour leur travail, leur engagement et leur implication dans les divers projets traités.

Il présente ensuite les instances juridiques de la FSH ainsi que leurs membres et les remercie également pour leur engagement, de longue date pour certain/es.

*Tribunal sportif de la fédération*

- Schneider Roland (président)
- Bänninger Daniel
- Bürgi Ruedi
- Bürki Christoph
- Erni Stephan
- Gisiger Franziska
- Manz Laura
- Rüeeger Annalise
- Sanwald Reto

*Commission disciplinaire Sport d'élite*

- Langmeier Martin (président)
- Amgwerd Matthias
- Candrian Thomas
- Heimann Daniel
- Heuberger Christina
- Kalbermatter André
- Mathieu Sara

*Commission disciplinaire Sport de masse*

- Levy Roy (président)
- Anderes Dominique
- Burkhard Samuel
- Fässler Loïc
- Fux Thomas
- Hess Simone
- Nyffeler Philip
- Schwyter Thomas
- Serratore Simona

*Commission de qualification et de transfert*

- Wind Christian (président)
- Leuthold Yvonne
- Marti Peter
- Suter Fredy
- Waltenspül Jan
- Walthert Tobias

Les présidents et les membres des organes sont confirmés par applaudissements pour un nouveau mandat de quatre ans.

8.3. Election de l'organe de révision

La BDO S.A. est proposée comme organe de révision.

La BDO S.A. est réélue en tant qu'organe de révision à l'unanimité.

## 9. Budget 2023/2024

Maik Born, responsable Services & Finances, prend la parole et présente les montants des cotisations des clubs membres ainsi que les montants des licences, tout comme le budget prévu pour la saison 2023/24.

Les cotisations des membres et les frais de licence sont proposés sans changement. Lors de l'assemblée des membres de l'année dernière, un vote avait permis l'introduction de la nouvelle « licence enfant light », qui est désormais également mentionnée.

### Votation montants des cotisations et licences

- Voix oui 360
- Voix non 0

L'assemblée approuve à l'unanimité le maintien des montants des cotisations des clubs et des licences.

Sur le plan financier, la FSH prévoit cette année encore un budget équilibré. Il prévoit un résultat annuel de 5'276 francs pour environ 8,5 millions de francs de recettes et de dépenses. Dans le domaine des recettes, la FSH compte sur une augmentation en raison de l'introduction de la « licence Light » pour enfants, ainsi que sur les matchs internationaux qui, espérons-le, seront bien fréquentés. Dans le domaine des dépenses, la participation des hommes aux Championnats d'Europe en janvier 2024 et l'EHF EURO Cup des femmes, entre autres, sont à prévoir dans le sport de performance. Dans le domaine Compétition, des investissements seront réalisés dans l'arbitrage ainsi que dans la promotion du handball et la participation, par exemple dans le beach-handball ou pour les mesures d'accompagnement de l'Euro 2024 à domicile. Les frais de personnel augmentent en raison de l'embauche d'un responsable informatique interne et du besoin de ressources pour les grands projets de la saison à venir.

### Réactions, opinions et questions

A la question de Dimitri Costa, HRV Aargau Plus, de savoir si les coûts engendrés par le dossier des tournois M13 (maintien en Compétition, décision du tribunal arbitral) sont intégrés dans le budget, Maik Born répond que ce n'est pas le cas. Pour cela, une régularisation a été effectuée au cours de l'exercice précédent, comme il est d'usage pour les cas juridiques. Pascal Jenny ajoute que la question est maintenant définitivement réglée grâce au tribunal arbitral et que, même si la fédération et les clubs en supportent les coûts, le travail commun devrait se poursuivre afin que de tels cas ne se produisent plus. Dimitri Costa est d'accord.

### Votation Budget 2023/24

- Voix oui 342
- Voix non 0

Le budget de la saison 2023/24 est adopté à l'unanimité.

## 10. Honneurs

Le président central procède à plusieurs honorations:

- Femmes
  - LC Brühl, vainqueurs de la Coupe et championnes suisses
- Hommes
  - HC Kriens-Luzern, vainqueurs de la Coupe
  - Kadetten Schaffhausen, champions suisses
- Jubilés des clubs
  - 100 ans: Satus TV Birsfelden / TV Jegenstorf
  - 75 ans: HBC La Chaux-de-Fonds / LK Zug Handball
  - 50 ans: HC Buchs Vaduz / HC Bülach / HC Kaltenbach
  - 25 ans: Schwamendingen HandBall

Au nom du Comité central, Pascal Jenny propose les personnes suivantes comme nouveaux membres d'honneur de la FSH:

- Peter Leutwyler
- Marianne Misteli
- Silvia Pfyffer
- Klaus Wellershoff

L'assemblée accepte par applaudissements les quatre personnes proposées comme membres d'honneur de la FSH.

## 11. Divers

La 50e AdM ordinaire aura lieu le 21 septembre 2024. Le président central remercie le secrétariat pour l'organisation, souhaite à tous une bonne saison et clôt l'assemblée des membres ordinaire.

Fin de la séance: 13h00

Président central

Secrétaire



Pascal Jenny



Carolin Thevenin